

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services et afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent, de créer un poste au grade d'adjoint technique principal 1ere classe pour 35h./semaine et de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal à 12 voix Pour et 1 Abstention, décide de **créer** un poste à temps plein (35h), au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, **d'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposé et de dire que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

3. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Etude de différents devis :

- Pose d'un regard de compteur d'eau au Cimetière de Gommerville.
- Pose d'une porte isolante au grenier pour séparer l'appartement et la Mairie.
- Rénovation d'une couverture de la Mairie, en ardoise fibre- ciment.

Le conseil Municipal souhaite que Mme le Maire demande des devis auprès d'autres artisans.

PROCHAINES DATES :

- *Vote budget : 11 avril 2024*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.